

La compétence, si elle nous est permise

Présentation de l'auteure

Mon nom est Crystelle Robert. Je suis étudiante au deuxième cycle universitaire dans le but de devenir infirmière praticienne spécialisée en santé mentale. J'ai travaillé à titre d'infirmière clinicienne en santé mentale en psychiatrie légale ainsi qu'au Nord-du-Québec. J'ai exercé la profession avec cœur, passion et professionnalisme.

Motivation à participer à la consultation

Je vois en ces états généraux une opportunité de faire entendre ma voix, de mettre en lumière certains aspects ayant un impact négatif sur l'exécution de la profession et de suggérer des pistes de solution pour y remédier.

Sujet abordé dans l'avis

Le présent avis relève de plusieurs observations réalisées au cours de ma carrière sur les facteurs limitant la pleine utilisation des savoirs infirmiers et compétences infirmières dans le milieu. Ces facteurs ont d'ailleurs été des déterminants majeurs des abandons de mes deux emplois précédents et de mon inscription au programme de deuxième cycle.

Facteurs empêchant les infirmières et infirmiers d'occuper pleinement le champ d'exercice de leur profession

Dans l'exercice de la profession d'infirmière clinicienne en santé mentale, le premier facteur, particulièrement chez les jeunes infirmières, est la crainte de représailles et le doute de soi causés par la remise en question constante de nos compétences et nos connaissances par nos collègues et nos supérieurs. Par exemple, en psychiatrie légale, par mesure de sécurité, il n'est pas possible de procéder à un examen physique sans être accompagné par un ou plusieurs collègues. Donc, lorsque j'étais face à une situation qui indiquait clairement la nécessité d'un examen physique, je devais justifier et insister sur la nécessité d'un examen physique auprès de collègues provenant d'autres professions afin que l'usager puisse bénéficier de mes soins. Lorsque la conclusion de mon évaluation était que l'usager avait besoin d'examen plus approfondis non disponibles dans l'établissement, par exemple un ECG, je devais ensuite utiliser mes compétences politiques pour convaincre le coordonnateur de l'établissement ainsi que le médecin de garde de la justesse de mon évaluation et ainsi assurer un suivi adéquat du client.

Cette tâche était longue et difficile, souvent ponctuée de sous-entendu remettant en doute mes compétences. Pourtant, chaque fois, la conclusion était que mon évaluation était adéquate et que l'état de l'usager ce serait fort probablement rapidement détérioré si je n'avais pas insisté auprès de mes supérieurs. Cette situation est vécue par plusieurs membres de la profession. Ces remises en question constantes complexifient et alourdissent le travail, pouvant même causer une remise en question personnelle, particulièrement chez les infirmières nouvellement diplômées. Suite à des

situations similaires, quelques collègues m'ont avoué être mal à l'aise face à l'exécution d'un examen physique et vouloir repousser et alléger celui-ci le plus possible.

Le doute de soi et l'absence d'appui face à des situations critiques brime donc l'utilisation du champ d'exercice de la profession et remet fortement en doute nos connaissances.

Le second facteur à discuter est la disparité des soins pouvant être prodigués par une même infirmière ou un même infirmier sur différents territoires du Québec. Plusieurs membres de la profession infirmière ont saisi l'opportunité de se développer professionnellement et d'aller pratiquer un rôle élargi, par exemple dans le Grand-Nord. Ils sont habiletés à prodiguer davantage de soins. Or, à leur retour, cette compétence, pourtant prouvée comme étant acquise, n'est plus reconnue. Ils se heurtent alors aux limites imposées de leur profession, bien en-deçà des limites de leurs compétences. Cela crée une incohérence dans le système de santé québécois. Dans les urgences des centres hospitaliers du Québec, on peut donc voir d'une part des patients attendre longuement pour certains soins, et d'autre part des infirmières et infirmiers habiletés à leur prodiguer ces soins ne pouvant pourtant pas légalement les leur prodiguer, car le territoire ne reconnaît plus leurs savoirs, ni leurs compétences. Ni la profession infirmière, ni la population québécoise n'est avantagée par cette situation.

Bénéfices pour la population d'aider nos infirmières face à leurs dilemmes professionnels et leur confiance face à leurs compétences

En aidant les infirmières à maintenir une confiance en soi, on améliore leur sentiment d'efficacité au travail et, par le fait même, la qualité des soins donnés aux usagers. Il a d'ailleurs été souligné que les infirmières avec une meilleure estime de soi ont tendance à avoir des méthodes d'adaptation saines face à un fardeau au travail, comme la planification, alors que celles ayant une faible estime d'elle-même ont tendance à difficilement s'adapter au fardeau de leur travail et utilisent des moyens désadaptés pour y faire face comme le déni, le désengagement et se blâmer (Dimunova et al., 2020). Dans le contexte que nous vivons actuellement une pandémie, que les infirmières et infirmiers ont une lourde charge de travail sur les épaules, qu'ils ont perdus en partie leur droits via un arrêt ministériel et que plusieurs songent à quitter la profession, il serait de mise de maximiser les chances de la population québécoise de maintenir un nombre suffisant de membres de la profession pour répondre aux besoins du système de santé actuel et futur. L'augmentation et le maintien de leur estime de soi et de leur confiance envers leurs savoirs et leurs compétences pourrait contribuer à la rétention des infirmières et infirmiers.

Bénéfices pour la populations d'une utilisation optimale des compétences infirmières en tout temps

Les bénéfices sont évidents : moins d'attente dans les urgences et les cliniques, soins optimaux. Un usager ne devrait pas avoir à attendre longuement un médecin pour recevoir des soins que des infirmières et infirmiers autour de lui sont habiletés à prodiguer.

Moyens pour favoriser une pratique à la hauteur des compétences et de l'expertise des infirmières et infirmiers

Suggestion :

- Permettre aux infirmiers et infirmières d'exercer leur plein potentiel, peu importe le territoire québécois leur servant de lieu de pratique.
- Avoir une ligne d'urgence disponible en tout temps pour les infirmières cherchant des repères. Cela permettrait ainsi aux infirmières d'avoir une seconde opinion professionnelle, peu importe le jour ou l'heure.
- Vous servir de votre plateforme sur les réseaux sociaux non seulement pour promouvoir certaines informations, mais également pour aider les infirmières à s'adapter à leur lourde charge de travail. Par exemple, avec des articles ayant comme thématique « *Comment impliquer politiquement dans son établissement* » ou « *comment s'affirmer en tant que nouvelle infirmière/ nouvel infirmier* ». Cette plateforme pourrait également être utile sur d'autres sujets non discutés dans le présent avis, comme « *comment concilier les temps supplémentaires et la vie familiale* », « *guide d'autogestion de l'anxiété* » et « *comment se pardonner une erreur faite sur le lieu de travail* ».

En espérant cet avis utile,

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations,

Crystelle Robert
ÉIPSSM
B. Sc. Inf

Références

Dimunova, L., Beresova, A., Rakova, J., Ronyova, I., & Feral'ova, T. (2020). The relationship between self-esteem of nurses and their choice of strategies to cope with workload burden. *Central European journal of nursing and midwifery*, 11(3), p.130-135.